

A l'attention de l'ensemble des apprenants entrants,

Vous allez intégrer sous peu une formation qui au regard de vos diplômes et/ou votre situation professionnelle peut être allégée sur le plan théorique (cours) ou pratique (stages) voire être dispensée de certaines épreuves et domaines de formation.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces possibilités (cf cadre réglementaire et tableau). Si vous souhaitez demander des allègements et/ou des dispenses, nous vous proposons de remplir le dossier prévu à cet effet, et **à nous le retourner impérativement avec votre dossier d'inscription.**

L'étude de votre demande de dispense et d'allègement est conditionnée par votre réussite aux épreuves de sélection.

Dans l'attente de vous accueillir au sein de notre institut.

La Direction Pédagogique de l'IRTS Champagne-Ardenne